

**ASSEMBLÉE NATIONALE**5 mai 2006

---

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 279

présenté par  
M. Flajolet, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques

-----  
**ARTICLE 50**

Dans l'alinéa 2 de cet article, supprimer les mots :

« 38, le 2° et le 4° de l'article ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.

L'article 39 relatif aux offices de l'eau outre-mer faisant l'objet de nombreuses modifications, il apparaît préférable de prévoir une application complète de cet article à une date unique et donc de le viser dans son entier.